



Résiliation bail remis en mains propres

Par **mfrance89**, le **04/09/2018** à **20:40**

Bonjour,

Je vais résilier mon bail de location le 7 septembre et souhaite remettre à l'agence immobilière ma lettre de résiliation en mains propres (préavis 1 mois zone tendue)

Peut-elle refuser la remise en mains propres ?
ou bien doit-elle accepter ?

Si cela se fait par lettre recommandée AR, à partir de quand la location se terminera ?

merci
cordialement

Par **Visiteur**, le **04/09/2018** à **20:49**

Bonjour

Vous pouvez parfaitement la remettre en main propre mais faites tamponner et dater un double que vous conserverez.

Par **janus2fr**, le **05/09/2018** à **06:48**

Bonjour,

L'article 15 de la loi 89-462 précise :

[citation]Le congé doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, signifié par acte d'huissier [fluo]ou remis en main propre contre récépissé ou émargement[/fluo]. Ce délai court à compter du jour de la réception de la lettre recommandée, de la signification de l'acte d'huissier ou de la remise en main propre. [/citation]

Le bailleur ne peut donc pas refuser une mesure prévue par une loi d'ordre public !

Par **mfrance89**, le **05/09/2018** à **11:35**

Bonjour

Merci de vos réponses très précises

cordialement